

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVIII<sup>e</sup> ANNEE. - N° 31

VENDREDI 17 AVRIL 2009

## BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 17 AVRIL 2009

	Pages
<b>Pavoisement</b> des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la journée de l'Europe.....	1029
VILLE DE PARIS	
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — (Arrêté modificatif du 6 avril 2009) .....	1031
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 1/2009-033 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Jean-Baptiste Pigalle, à Paris 9 <sup>e</sup> (Arrêté du 8 avril 2009).....	1031
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° STV 7/2009-010 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Vidal de la Blache, à Paris 20 <sup>e</sup> (Arrêté du 7 avril 2009).....	1032
<b>Voirie et Déplacements.</b> — Arrêté n° 2009-064 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans la route des Petits Ponts, à Paris 19 <sup>e</sup> (Arrêté du 10 avril 2009) .....	1032
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.....	1032
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectation d'un sous-directeur de la Commune de Paris.....	1033
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Affectations des lauréats du concours d'attaché d'administrations parisiennes — session 2009 .....	1033
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire du Cabinet du Maire (Arrêté du 6 avril 2009).....	1034

### Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion de la journée de l'Europe.

VILLE DE PARIS

Paris, le 9 avril 2009

L'Adjoint au Maire  
chargé de l'organisation  
et du fonctionnement  
du Conseil de Paris,  
de la Propreté  
et du traitement des déchets

#### NOTE

A l'attention de  
*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement  
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux  
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion de la Journée de l'Europe, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales et européennes le samedi 9 mai 2009.

Pour le Maire de Paris  
et par délégation  
*L'Adjoint au Maire  
chargé de l'organisation et du fonctionnement  
du Conseil de Paris, de la Propreté  
et du traitement des déchets*

François DAGNAUD

**Direction des Ressources Humaines.** — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Cabinet du Maire (Arrêté du 6 avril 2009)..... 1034

**Direction des Ressources Humaines.** — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général de la Ville de Paris (Arrêté du 6 avril 2009)..... 1035

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général de la Ville de Paris (Arrêté du 6 avril 2009).....	1035
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Ressources Humaines (Arrêté du 6 avril 2009).....	1035
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Ressources Humaines (Arrêté du 6 avril 2009).....	1036
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Culturelles (Arrêté du 6 avril 2009).....	1036
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles (Arrêté du 6 avril 2009).....	1037
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Scolaires (Arrêté du 6 avril 2009).....	1037
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Scolaires (Arrêté du 6 avril 2009).....	1038
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, établi après examen professionnel, au titre de l'année 2008.....	1039
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008 — Effet du 1 <sup>er</sup> janvier 2008.....	1039
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade de bibliothécaire adjoint spécialisé 1 <sup>re</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).....	1039
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif des bibliothèques principal de 2 <sup>e</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).....	1040
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif des bibliothèques principal 1 <sup>re</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).....	1040
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade de bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).....	1040
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement au grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1 <sup>re</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).....	1041
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ordre de mérite).....	1041

<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nominations au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009.....	1041
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.....	1042
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination au grade ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.....	1042
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.....	1042
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.....	1042
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s retenu(e)s pour l'entretien avec la commission du recrutement sans concours d'agents d'accueil et de surveillance de 2 <sup>e</sup> classe (F/H) de la Commune de Paris — spécialité accueil et surveillance — ouvert à partir du 6 avril 2009, pour 90 postes.....	1042

## DEPARTEMENT DE PARIS

<b>Trophée « Changeons de regard », édition 2009</b> (Arrêté du 26 mars 2009).....	1044
<b>Fixation</b> du budget prévisionnel 2009 du CAJM Les Petites Victoires situé cour Jacques Viguès 5, rue de Charonne, à Paris 11 <sup>e</sup> (Arrêté du 1 <sup>er</sup> avril 2009).....	1045
<b>Délégation</b> de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — (Arrêté modificatif du 6 avril 2009).....	1046
<b>D.A.S.E.S.</b> — Renouvellement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Foyer Parent de Rosan (Arrêté du 9 avril 2009).....	1046
<b>Direction des Ressources Humaines.</b> — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques des collèges du Département de Paris — grade d'adjoint technique de 1 <sup>re</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour six postes.....	1046

## PREFECTURE DE POLICE

<b>Arrêté n° 2009-00280</b> modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation quai de Grenelle, à Paris 15 <sup>e</sup> (Arrêté du 10 avril 2009).....	1047
---	------

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
ORGANISMES DIVERS

<b>Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.</b> — Création, composition et fonctionnement d'une Commission Administrative Interne (C.A.I.) (Arrêté du 10 avril 2009).....	1047
--	------

## COMMUNICATIONS DIVERSES

**Direction de la Jeunesse et des Sports.** — Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. — Avis d'attribution - Rectificatif ..... 1048

## POSTES A POURVOIR

**Direction des Ressources Humaines.** — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H)..... 1048

**Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes ou attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)..... 1048

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 1048

## VILLE DE PARIS

**Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et Chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté de structure modifié de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens en date du 31 janvier 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris à des agents placés sous l'autorité de M. Claude GIRAULT, Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Vu l'arrêté en date du 2 février 2009, affectant à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Mme Catherine NICOLLE, en qualité de chef du bureau de la vie associative, à compter du 26 janvier 2009 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

« M. Bruno RAVAIL, administrateur hors classe, chef du bureau des subventions aux associations, Mme Catherine NICOLLE, administratrice hors classe de la Ville de Paris, chef du

bureau de la vie associative, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul COLLAS, sous-directeur ».

Art. 2. — L'article 4, alinéa 1, de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

« Mme Catherine NICOLLE, administratrice hors classe de la Ville de Paris, chef du bureau de la vie associative ».

Le reste sans changement.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Bertrand DELANOË

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 1/2009-033 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Jean-Baptiste Pigalle, à Paris 9<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant qu'un échafaudage doit être installé rue Jean-Baptiste Pigalle, à Paris 9<sup>e</sup>, et qu'il est nécessaire d'instituer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation sur une section de cette voie ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée de ces travaux qui s'échelonnent du 15 avril au 15 juillet 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 9<sup>e</sup> arrondissement :

— Jean-Baptiste Pigalle (rue) : côté impair, au droit du n° 65.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 15 avril au 15 juillet 2009 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 8 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,  
Chef de la 1<sup>re</sup> Section Territoriale de Voirie*

Bénédicté PERENNES

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2009-010 instituant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Vidal de la Blache, à Paris 20<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2004-013 du 26 février 2004, fixant les nouveaux horaires d'interdiction de stationner aux abords des marchés découverts alimentaires ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du Tramway T3, d'importants travaux de voirie imposent le déplacement du marché alimentaire du boulevard Mortier sur la rue Vidal de la Blache et qu'il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des usagers de la voie publique à compter du 14 avril 2009 et jusqu'à la fin des travaux du Tramway T3 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêt et le stationnement des véhicules seront interdits et considérés comme gênant la circulation publique les jeudis et dimanches de 0 h à 18 h 30, jour du marché alimentaire, dans la voie suivante du 20<sup>e</sup> arrondissement :

- Vidal de la Blache (rue) :
- côté impair, au droit des n<sup>os</sup> 1 à 7,
- côté pair, au droit des n<sup>os</sup> 2 à 6,

à l'exception des véhicules d'approvisionnement du marché qui seront autorisés à stationner de 5 h à 14 h 30 les jeudis et de 5 h à 15 h les dimanches.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à compter du 14 avril 2009 et jusqu'à la fin des travaux du Tramway T3.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 7 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef  
Chef de la 7<sup>e</sup> Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2009-064 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement dans la route des Petits Ponts, à Paris 19<sup>e</sup>.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux du tramway T3, il convient de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement dans une voie du 19<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant dans ces conditions, qu'il convient d'interdire le stationnement dans un tronçon de la route des Petits Ponts ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public du 23 avril au 5 juin 2009 inclus ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 19<sup>e</sup> arrondissement :

— Petits Ponts : (route des) : côté Paris, sur toute la longueur (suppression de 26 places de stationnement).

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables du 23 avril au 5 juin 2009 inclus.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*L'Ingénieur Général,  
Chef du Service des Déplacements*

Patrick LEFEBVRE

**Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 25 mars 2009 :

M. Hervé HULIN, administrateur de la Ville de Paris, à la Direction des Finances est, à compter du 6 avril 2009, affecté à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, en qualité de Chef du Service des Affaires Juridiques et Financières.

A compter de cette même date, M. Hervé HULIN est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

### **Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un sous-directeur de la Commune de Paris.**

Par arrêté du Maire de Paris en date du 30 mars 2009 :

Il est mis fin, à compter du 30 mars 2009, aux fonctions de sous-directeur des achats, dévolues à M. Pascal DAVY-BOUCHENE, sous-directeur de la Commune de Paris, à la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports.

A compter de la même date, M. Pascal DAVY-BOUCHENE est maintenu en détachement sur un emploi de sous-directeur de la Commune de Paris, au sein de cette même direction, en qualité de sous-directeur des implantations administratives et de la logistique, pour une période de trois ans.

M. Pascal DAVY-BOUCHENE demeure, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

### **Direction des Ressources Humaines. — Affectations des lauréats du concours d'attaché d'administrations parisiennes — session 2009.**

Par arrêtés du 2 mars 2009 :

— M. Loïc BAIETTO, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la petite enfance, Bureau des travaux et de la programmation, en qualité d'adjoint à la section entretien.

— Mlle Emilie BARREAU, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Finances, Sous-Direction des finances, Bureau F2, en qualité de chargée de secteur budgétaire : DPP/PP et DSTI.

— Mlle Vanessa BEAUDREUIL, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 au Bureau du cabinet du Maire, en qualité de collaboratrice de la conseillère chargée des ressources humaines.

— M. Olivier BERNARD, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Affaires Scolaires, Sous-Direction des écoles — Bureau des locaux et projets de constructions scolaires (1<sup>er</sup> degré), en qualité de responsable de la section de l'affectation des locaux scolaires.

— Mlle Lucie BERTOUX, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction de la Prévention et de la Protection, Bureau des contrats de sécurité, en qualité d'adjointe au chef du Bureau des contrats de sécurité.

— M. François BIROT, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction de la Propreté et de l'Eau, division du 11<sup>e</sup>, en qualité de responsable du Bureau administratif.

— Mlle Emmanuelle COHEN, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Affaires Scolaires, Sous-Direction des établissements du second degré, Bureau des travaux, en qualité de coordinatrice des travaux dans les établissements du second degré.

— M. Frédéric CONTE, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Finances, Sous-Direction des finances, Bureau F3, en qualité de chargé de secteur budgétaire : DFPE/DPA.

— M. Benjamin DESLUS, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, Sous-Direction de l'administration générale, Bureau des marchés et de l'achat, en qualité de rédacteur/acheteur.

— Mlle Carine EL-KHANI, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations, Administratives et des Transports, Sous-Direction des achats, en qualité d'adjointe au chef du Bureau de l'habillement.

— M. Olivier HEBRARD, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Ressources Humaines, Bureau du recrutement et des concours, en qualité de responsable de la section des concours.

— Mlle Stéphanie LABREUCHE, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction du Logement et de l'Habitat, service du logement et de son financement, en qualité de responsable de la cellule programmation du logement social au Bureau de la programmation du logement social et des organismes HLM.

— Mlle Isabelle LHINARES, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Affaires Juridiques, Sous-Direction des marchés et délégation de service public, en qualité de collaboratrice du Bureau de la veille juridique.

— Mlle Chloé LOMBARD, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Finances, service des concessions — Bureau des établissements concédés, en qualité de responsable de la première section des établissements concédés.

— M. Dominique MARGAIRAZ, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux (B.A.G.E.), en qualité de responsable de la section budgétaire.

— Mlle Maud PERASTE-SAINT-AURET, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, service exploitation des jardins, en qualité de responsable administratif de la cellule achat marché.

— Mlle Virginie POLO, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction de la Voirie et des Déplacements, 8<sup>e</sup> section territoriale de voirie, en qualité de chef de la subdivision administration générale.

— M. Nils RANDRIAMANANTENA, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction de l'Information et de la Communication, Bureau des affaires financières et des marchés publics, en qualité d'adjoint du chef de bureau, responsable de la cellule achat-marchés.

— M. Morgan REMOND, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, en qualité de Directeur Général Adjoint des services (finances-services au territoire-démocratie et vie locale), de la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.

— Mlle Marie ROMBALDI, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, en qualité de Directrice Générale Adjointe des services chargée des finances, des équipements de proximité et de la démocratie locale de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.

— Mlle Elsa ROSSET, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Finances, Sous-Direction des finances, Bureau F3, en qualité de chargée de secteur pour la DJS et la DDATC.

— Mme Sylvie SALAGNAC, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, SDAFE, en qualité d'adjointe au chef du Bureau de l'accueil familial départemental.

— Mlle Claire SAUPIN, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, service des Ressources Humaines, en qualité d'adjointe au chef du Bureau des relations sociales.

— M. Olivier TOFFOLETTI, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 9 mars 2009 à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, SDIS, Bureau du RMI, en qualité de responsable de la cellule recours indus.

— Mme Malgorzata TORTI-KUCZER, attachée d'administrations parisiennes stagiaire, est affectée à compter du 9 mars 2009 à la Direction de la Propreté et de l'Eau, division du 13<sup>e</sup>, en qualité de responsable du Bureau administratif.

Par arrêté du 20 mars 2008 :

— M. Christophe CHALARD, attaché d'administrations parisiennes stagiaire, est affecté à compter du 30 mars 2009 à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, Bureau de l'accueil et de la gestion des établissements municipaux, en qualité de chargé de contrôle de gestion.

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire du Cabinet du Maire.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-24 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire du Cabinet du Maire :

En qualité de titulaires :

- le Directeur du Cabinet du Maire ;
- la Conseillère du Maire chargée des Ressources Humaines ;
- la Secrétaire Générale du Conseil de Paris ;
- la Directrice de l'Inspection Générale ;
- un Secrétaire Général Adjoint du Conseil de Paris.

En qualité de suppléants :

- le Chef du Bureau du Cabinet du Maire ;
- le Chef du Bureau du Courrier du Maire ;
- le Chef du Bureau des Affaires Générales au SGCP ;
- le Chef du Bureau des Ressources Humaines au SGCP ;
- un des Inspecteurs Généraux.

Art. 2. — L'arrêté du 19 mai 2005, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité Technique Paritaire du Cabinet du Maire est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur du Cabinet du Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Cabinet du Maire.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-25 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité du Cabinet du Maire :

En qualité de titulaires :

- le Directeur du Cabinet du Maire ;
- la Conseillère du Maire chargée des Ressources Humaines ;
- la Secrétaire Générale du Conseil de Paris ;
- la Directrice de l'Inspection Générale ;
- un Secrétaire Général Adjoint du Conseil de Paris.

En qualité de suppléants :

- le Chef du Bureau du Cabinet du Maire ;
- le Chef du Bureau du Courrier du Maire ;
- le Chef du Bureau des Affaires Générales au SGCP ;
- le Chef du Bureau des Ressources Humaines au SGCP ;
- un des Inspecteurs Généraux.

Art. 2. — L'arrêté du 19 mai 2005, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité d'Hygiène et de Sécurité du Cabinet du Maire est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur du Cabinet du Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général de la Ville de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-24 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général :

En qualité de titulaires :

- la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- la Chef du Bureau des affaires générales du Secrétariat Général ;
- le Directeur des Affaires Juridiques ;
- la Chef du Bureau des affaires générales de la Direction des Affaires Juridiques.

En qualité de suppléants :

- le Secrétaire Général Délégué de la Ville de Paris ;
- le chargé de mission auprès de la Secrétaire Générale ;
- le Sous-Directeur du Droit de la Direction des Affaires Juridiques ;
- la Chef de la mission d'accès au droit.

Art. 2. — L'arrêté du 28 décembre 2006, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité Technique Paritaire du Secrétariat Général est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Secrétaire Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général de la Ville de Paris.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du

26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-25 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général :

En qualité de titulaires :

- la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- la Chef du Bureau des affaires générales du Secrétariat Général ;
- le Directeur des Affaires Juridiques ;
- la Chef du Bureau des affaires générales de la Direction des Affaires Juridiques.

En qualité de suppléants :

- le Secrétaire Général Délégué de la Ville de Paris ;
- le chargé de mission auprès de la Secrétaire Générale ;
- le Sous-Directeur du Droit de la Direction des Affaires Juridiques ;
- la Chef de la mission d'accès au droit.

Art. 2. — L'arrêté du 28 décembre 2006, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité d'Hygiène et de Sécurité du Secrétariat Général est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Secrétaire Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Ressources Humaines.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-24 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Ressources Humaines :

En qualité de titulaires :

- le Directeur des Ressources Humaines ;
- le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières ;
- le Directeur Adjoint, chargé de la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines ;
- le Sous-Directeur des Interventions Sociales et de la Santé ;
- le Sous-Directeur du Réseau RH et des Systèmes d'Information.

En qualité de suppléants :

- la Chef du Bureau des relations sociales ;
- le Chef du Bureau de l'encadrement supérieur ;
- le Chef du Bureau de la formation ;
- le Chef du Bureau des ressources humaines ;
- la Chef du Bureau du réseau RH.

Art. 2. — L'arrêté du 13 novembre 2007, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité Technique Paritaire de la Direction des Ressources Humaines est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Ressources Humaines.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-25 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Ressources Humaines :

En qualité de titulaires ;

- le Directeur des Ressources Humaines ;
- le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières ;
- le Directeur Adjoint, chargé de la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines ;
- le Sous-Directeur des Interventions Sociales et de la Santé ;
- le Sous-Directeur du Réseau RH et des Systèmes d'Information.

En qualité de suppléants :

- la Chef du Bureau des relations sociales ;
- le Chef du Bureau de l'encadrement supérieur ;
- le Chef du Service de la santé au travail ;
- le Chef du Bureau de la prévention des risques professionnels ;
- le Chef du Bureau des ressources humaines.

Art. 2. — L'arrêté du 13 novembre 2007, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Ressources Humaines est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Culturelles.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-24 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Culturelles :

En qualité de titulaires :

- la Directrice des Affaires Culturelles ;
- la Directrice Adjointe des Affaires Culturelles ;



- le Sous-Directeur du Patrimoine et de l'Histoire ;
- le Sous-Directeur des Nouveaux Projets ;
- la Sous-Directrice de la Coordination Administrative et Financière ;
- le Chef du Bureau des Ressources Humaines ;
- le Chef du Bureau des musées ;
- le Chef du Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia ;
- le Chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs.

En qualité de suppléants :

- le Chef du Bureau des édifices culturels et historiques ;
- l'Attaché des Administrations Parisiennes, Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, responsable de la section des personnels des services centraux et archives ;
- le chargé de mission auprès du Sous-Directeur du Patrimoine et de l'Histoire ;
- l'Attaché des Administrations Parisiennes, Adjoint au Chef du Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia ;
- le Conservateur en charge du service des publics et des réseaux ;
- l'Attaché des Administrations Parisiennes, Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, responsable de la section des personnels des musées ;
- l'Attaché des Administrations Parisiennes, Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, responsable de la section des personnels des enseignements artistiques ;
- l'Attaché des Administrations Parisiennes, Adjoint au Chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs ;
- l'Attaché des Administrations Parisiennes, Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, responsable de la cellule de formation et évolution des métiers.

Art. 2. — L'arrêté du 2 mai 2005, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Culturelles est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des comités techniques paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-25 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles :

En qualité de titulaires :

- la Directrice des Affaires Culturelles ;
- la Directrice Adjointe des Affaires Culturelles ;
- la Sous-Directrice de la Coordination Administrative et Financière ;
- la Sous-Directrice du Patrimoine et de l'Histoire ;
- la Directrice des Archives de Paris ;
- le Sous-Directeur des Nouveaux Projets ;
- le Chef du Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia ;
- le Chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs ;
- le Chef du Bureau des musées.

En qualité de suppléants :

- le Chef du Bureau des ressources humaines ;
- le Chef du Bureau des édifices culturels et historiques ;
- le Secrétaire Général des Archives de Paris ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau des enseignements artistiques et des pratiques amateurs ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, chargé des affaires générales ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, chargé de la formation et de l'évolution des métiers ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, chargé des bibliothèques ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau des ressources humaines, chargé des musées ;
- le Chargé de Mission, auprès du Sous-Directeur du Patrimoine et de l'Histoire.

Art. 2. — L'arrêté du 2 mai 2005, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Affaires Culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Scolaires.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération DRH 97-12 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant un Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris et des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-24 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités Techniques Paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au sein du Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Scolaires :

En qualité de titulaires :

- la Directrice des Affaires Scolaires ;
- le Sous-Directeur de l'Administration Générale et de la Prévision Scolaire ;
- le Sous-Directeur des Ecoles ;
- le Sous-Directeur des Etablissements du Second Degré ;
- la Sous-Directrice de l'Action Educative et Périscolaire ;
- le Sous-Directeur de l'Enseignement Supérieur ;
- le Chef du Service des Ressources Humaines ;
- le Chef du Bureau de gestion des personnels ;
- le Chef du Bureau de l'analyse et de la prévision des emplois et des rémunérations ;
- le Chef du Bureau de la formation des personnels ;
- le Chef d'une circonscription des affaires scolaires ;
- le Chef d'une circonscription des affaires scolaires.

En qualité de suppléants :

- le Directeur de Projet ;
- l'Adjoint au Sous-Directeur de l'Administration Générale et de la Prévision Scolaire ;
- le Chef du Bureau des locaux et des projets de constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré ;
- l'Adjoint au Sous-Directeur des Etablissements du Second Degré ;
- le Chef du Bureau de la vie scolaire et des professeurs de la Ville de Paris ;
- le Chef du Bureau de la coordination et des écoles supérieures municipales ;
- le Chef du Bureau des technologies de l'information et de la communication ;
- le Chef du Bureau des affaires générales, juridiques et contentieuses ;
- le Chef du Bureau de la synthèse et de l'exécution budgétaire ;
- le Chef du Bureau de la prévision scolaire ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau de gestion des personnels ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau de gestion des personnels.

Art. 2. — L'arrêté du 12 avril 2005, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité Technique Paritaire de la Direction des Affaires Scolaires est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Affaires Scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

### **Direction des Ressources Humaines. — Désignation des représentants de la Ville de Paris appelés à siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Scolaires.**

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 1997-8 en date des 24 et 25 mars 1997, instituant des Comités d'Hygiène et de Sécurité auprès des Comités Techniques Paritaires de directions et de services, modifiée par la délibération DRH 2008-25 des 7 et 8 juillet 2008, réorganisant certains Comités d'Hygiène et de Sécurité ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés comme représentants de la Ville de Paris pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Scolaires :

En qualité de titulaires :

- la Directrice des Affaires Scolaires ;
- le Sous-Directeur de l'Administration Générale et de la Prévision Scolaire ;
- le Sous-Directeur des Ecoles ;
- le Sous-Directeur des Etablissements du Second Degré ;
- la Sous-Directrice de l'Action Educative et Périscolaire ;
- le Sous-Directeur de l'Enseignement Supérieur ;
- le Chef du Service des Ressources Humaines ;
- le Chef du Bureau de gestion des personnels ;
- le Chef d'une circonscription des affaires scolaires.

En qualité de suppléants :

- le Directeur de Projet ;
- l'Adjoint au Sous-Directeur de l'Administration Générale et de la Prévision Scolaire ;
- le Chef du Bureau des locaux et des constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré ;
- l'Adjoint au Sous-Directeur des Etablissements du Second Degré ;
- le Chef de Bureau de la vie scolaire et des professeurs de la Ville de Paris ;
- le Chef du Bureau de la restauration scolaire ;
- le Chef du Bureau de la formation des personnels ;
- l'Adjoint au Chef du Bureau de gestion des personnels ;
- le Chef d'une circonscription des affaires scolaires.

Art. 2. — L'arrêté du 20 mai 2008, désignant les représentants de la Ville de Paris au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Direction des Affaires Scolaires est abrogé.

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice des Affaires Scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Directeur des Ressources Humaines*  
Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, établi après examen professionnel, au titre de l'année 2008.**

	Date d'effet de nomination :
Mlle Sandrine BRETON	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Dominique BARRAUD	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Nathalie BASTIEN	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Laurence MERLOT	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Sophie KALBFUSS-CAPELLA	30 juin 2008
M. Baptiste THIBIERGE	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mlle Nathalie MARKOVINA	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Sandrine MORDAQUE-OUDET	27 novembre 2008
Mme Lucyna CHAMAGNE	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Angèle GARCIA	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Jade REINBOLT	1 <sup>er</sup> janvier 2008
M. Alain HAYET	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mlle Josie BALTA	9 décembre 2008
Mlle Séverine CASTEL	14 décembre 2008
Mlle Séverine ROSEAU	2 juin 2008
Mlle Carole ZEROUALI	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mlle Martine CONNET	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Odile RICHARD	1 <sup>er</sup> janvier 2008
M. Hervé JONOT	1 <sup>er</sup> mai 2008
Mme Dominique LE CORRE	1 <sup>er</sup> janvier 2008
M. Thierry SALABERT	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mlle Vanessa DE LEON	1 <sup>er</sup> janvier 2008
M. David DJURIC	6 juin 2008
Mme Véronique PIERSON-BOZZOLO	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme N'Deye DIENE	1 <sup>er</sup> janvier 2008
M. Eric GERMOND	17 avril 2008
M. Didier MORAND	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mlle Sylvie SALAGNAC	1 <sup>er</sup> janvier 2008
M. Hervé MARTIN	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Joëlle BONNET	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Cécile BRUNELLIÈRE	1 <sup>er</sup> janvier 2008
M. Americo DE SOUZA	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mlle Frédérique LETONDOR	23 septembre 2008
Mme Catherine MICHEL	17 octobre 2008
Mme Agnès THEVENIAULT-CAVALIN	16 août 2008
Mme Chantal TOSCA-MOINE	1 <sup>er</sup> janvier 2008
Mme Anne VUGHT	1 <sup>er</sup> janvier 2008

Tableau arrêté à 37 (trente-sept) noms.

Fait à Paris, le 30 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation  
*Le Sous-Directeur  
des Emplois et des Carrières*  
Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la Commune de Paris au titre de l'année 2008 — Effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Mme BAUCHE Marie-Thérèse  
M. BRUNETIERE Christian  
M. PEUZIAT Serge  
Mme LINET Muriel  
Mme CHEVAL Martine  
M. BERARD Dominique  
Mme MEILHAN Martine  
Mme LEPAGE Dominique  
Mme CHARTON Anne-Marie  
Mme GONDEL Liliane  
Mme MAGDZIAK Liliane  
Mme FLORIMOND Ghyslaine  
Mme BARON Fabienne  
Mme DUBOIS Brigitte  
Mme ROMAND Nathalie  
Mme ROUDET Blanche  
Mme RUELLE Marie-France  
M. BERTHEUX Patrick  
Mme BOURCIER Ghislaine  
M. QUILFEN Patrick  
Mme DEVEMY Marianne  
Mme BOUILLON Michelle  
Mme PEJOINE Patricia  
Mme PUJOL Christine  
Mme LE CORRE Marie-Claire  
Mme LECHAT Catherine  
M. GATEAUD Patrick  
Mme BOLLE Martine  
Mme FRANCE Françoise.  
Liste arrêtée à 29 (vingt-neuf) noms.

Fait à Paris, le 30 mars 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation  
*Le Sous-Directeur  
des Emplois et des Carrières*  
Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de bibliothécaire adjoint spécialisé 1<sup>er</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).**

Effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

1. — Mme Sylvie MENARD
2. — Mme Catherine VILLETTE
3. — Mme Hélène BOS
4. — Mme Dominique DEANGELI-CAYOL
5. — M. Marc DEMESSENCE
6. — Mme Carole GUIMBAIL
7. — Mme Véronique LE FORESTIER
8. — Mme Elisabeth MLEIEL

9. — Mme Sylvie TEYSSIER  
 10. — Mme Bernadette FOURNIER.  
 Tableau arrêté à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif des bibliothèques principal de 2<sup>e</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).**

Effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

1. — Mme Guylène DINET
2. — M. Laurent CHARTIN
3. — M. Patrick HYDRIO
4. — Mme Bénédicte LOTTIN
5. — Mme Christine GENEVEY
6. — M. Emile SANCHIZ
7. — Mme Virginie FALL
8. — Mme Arlette MOURADIAN
9. — Mme Gabrielle DE GAIL
10. — M. Yves MICHEL
11. — M. Jean-Marc GAUTIER
12. — M. Philippe GAUTHE
13. — Mme Roxane MALKI
14. — M. Omar LAHCENE
15. — Mme Françoise LE CUDENNEC
16. — Mme Sandrine POMMIÉS
17. — Mme Ana DE BRITO
18. — M. Abbas KHALILI
19. — M. Philippe BARNATHAN
20. — Mme Colette GHIGLIONE
21. — M. Anthony DAKOS
22. — Mme Elzbieta FEIGELES
23. — Mme Béatrice RAPPENEAU-GALL
24. — M. Alexandre MOSTOWFI — effet au 4 mars 2009
25. — M. Alain GUENEGO.

Tableau arrêté à 25 (vingt-cinq) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif des bibliothèques principal 1<sup>re</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).**

Effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

1. — M. Jean Luc SARAZIN
2. — Mme Caroline DE MANGOU

3. — M. Gérard MICO
4. — Mme Patricia CITONY
5. — M. Joseph HAUTERVILLE
6. — M. Didier ALBRECHT
7. — M. Pierre MAUBLANC
8. — Mme Anne Claire MASCLÉ
9. — Mme Mireille ACHARD
10. — Mme Eliane DUFOUR - effet au 14 juin 2009
11. — M. François CORFDIR
12. — Mme Nazaire SIMONECK
13. — Mme Agnès FREBOURG
14. — M. Jean Marie BELAID
15. — Mme Claudette ESQUIROLEA
16. — Mme Josette GRANSARD
17. — M. Charles NGUYEN CONG VIEN
18. — M. Norbert ABDOU LATIOFO.

Tableau arrêté à 18 (dix-huit) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).**

Effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

1. — Mme Béatrice CORNET
2. — Mme Anne BELLEFLEUR
3. — Mme Marie-Noëlle MAULINARD
4. — Mme Marie-Elise BEDOUE MAJEAN
5. — Mme Laurence CARPENTIER
6. — Mme Béatrice DU POUGET TARDIF
7. — M. Jean-Paul AVICE
8. — Mme Marielle DUCHENE-MARULLAZ
9. — Mme Malika DUPONT
10. — Mme Dominique FLOIRAT
11. — Mme Elisabeth JUNG
12. — Mme Mireille PESQUE.

Tableau arrêté à 12 (douze) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
 et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
 et des Carrières*  
 Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1<sup>re</sup> classe de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ancienneté).**

1. — M. Guy Honoré SEPHO — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
2. — Mme Monique BONNIERE — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
3. — M. Asthanase ASCOUA — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
4. — Mme Isabelle SARFATI — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
5. — M. Alain FAVARD — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
6. — M. Philippe SCIASCIA — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
7. — M. Manuel ALBANO — effet au 15 juillet 2009
8. — M. Frédéric LOZAY — effet au 15 juillet 2009
9. — Mme Léontine REPERT — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
10. — M. Thierry GY — effet au 30 mai 2009
11. — M. Jean-Michel LUDZAK — effet au 1<sup>er</sup> août 2009
12. — M. Mohammad AWAN — effet au 15 juillet 2009
13. — M. Rabindra LÉBOUCHE — effet au 1<sup>er</sup> août 2009
14. — Mme Stéphanie CADILLON-MOSZKOWIC — effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009
15. — Mme Véronique ANTOINE — effet au 15 avril 2009
16. — Mme Mayeni CAMARA — effet au 30 mai 2009
17. — Mme Jeanne DADY — effet au 30 mars 2009
18. — Mme Myriam DAOUD — effet au 1<sup>er</sup> août 2009
19. — M. Frédéric HUCHER — effet au 15 mars 2009
20. — Mme Prisca MASSAILLY-N'GUESSA — effet au 15 juillet 2009
21. — Mme Oumadevy PRABHAKAR — effet au 15 janvier 2009
22. — M. Bernard ALLAND — effet au 24 juin 2009
23. — M. Radjkoumar BASKARA — effet au 30 juin 2009
24. — Mme Josette BOURGAULT — effet au 24 juin 2009
25. — Mme Anne-Marie CAMILLERI — effet au 24 mai 2009
26. — M. Charles CAROLE — effet au 15 mai 2009
27. — Mme Marie-Ginette CLAIRIVET-PERUYERO — effet au 9 septembre 2009
28. — M. Marc COURONNY — effet au 1<sup>er</sup> août 2009
29. — Mme Nadia DAOUD — effet au 15 juillet 2009
30. — Mme Françoise LACOUR — effet au 9 juin 2009
31. — Mme Albertine LOBOTOE — effet au 9 septembre 2009
32. — M. Louis Jean LOUISET — effet au 9 août 2009
33. — M. Manohar MANOHAR — effet au 9 octobre 2009
34. — Mme X MOUTTALAPPANE — effet au 9 septembre 2009
35. — Mme X NGUYEN VAN SU — effet au 9 juillet 2009
36. — Mme Simone RAMEAU — effet au 30 juin 2009
37. — Mme Calayvany SIVA — effet au 24 août 2009
38. — Mme Jacqueline VOYRON — effet au 24 août 2009
39. — Mme Martine KÁS — effet au 15 juillet 2009
40. — M. Jean-Pierre CHANIER — effet au 18 août 2009
41. — M. Jean-Yves GOSSET — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
42. — M. Prabagare BARLOT — effet au 28 juin 2009
43. — M. Victor CANTAL — effet au 13 juin 2009
44. — Mme Elisabeth ADREY — effet au 5 juillet 2009
45. — Mme Nicole BERTRAND — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
46. — M. Thierry BEAUVALLOIN — effet au 15 août 2009
47. — Mme X GUIRY-URMILA — effet au 4 octobre 2009
48. — Mme Danielle DJELLOULI — effet au 17 septembre 2009

49. — M. Francis DUCERE — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
  50. — Mme Chahra BOUTCHICHE — effet au 5 septembre 2009
  51. — Mme Bérangère LEGENDRE — effet au 7 novembre 2009
  52. — M. Hugues MOREAUX — effet au 30 août 2009
  53. — M. Robert MOREAU — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
  54. — M. Marc BOUILLAGUET — effet au 15 mars 2009
  55. — Mme Agnès DUTREVIS — effet au 13 septembre 2009
  56. — Mme Véronique KRIEN — effet au 28 décembre 2009
  57. — Mme Colette NISEVIC — effet au 28 décembre 2009
  58. — M. Jean-Louis CAMARA — effet au 15 septembre 2009
  59. — Mme Isabelle DE BIZEMONT — effet au 22 décembre 2009
  60. — M. Raymond LEROY — effet au 15 juillet 2009
  61. — Mme Andrée MONFORT — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
  62. — M. Philippe JUTTEAU — effet au 30 juin 2009
  63. — M. Franck ALEXIS — effet au 13 octobre 2009
  64. — Mme Sylvie BOURRIENNE — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
  65. — Mme Anne LEUBA — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
  66. — Mme Danièle PAVILLA — effet au 1<sup>er</sup> août 2009
  67. — M. Fabrice DESJARDINS — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
  68. — M. Kassim ABOUDOU — effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009
  69. — Mme Houria LIMAM — effet au 13 août 2009
  70. — M. Yannick TOUCHET — effet au 30 septembre 2009.
- Tableau arrêté à 70 (soixante-dix) noms.

Fait à Paris, le 3 avril 2009

Pour le Maire de Paris  
et par délégation,  
*Le Sous-Directeur des Emplois  
et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009 (par ordre de mérite).**

- 1) M. Luc FIAT, date d'effet de nomination : 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- 2) M. Philippe GOUVERNEUR, date d'effet de nomination : 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- 3) M. Michel FREULON, date d'effet de nomination : 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- 4) M. Christophe MACH, date d'effet de nomination : 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Arrêté à quatre (4) noms.

Fait à Paris, le 7 avril 2009

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, au titre de l'année 2009.**

Par arrêté en date du 7 avril 2009 :

M. Luc FIAT, ingénieur économiste de la construction de classe normale de la Commune de Paris, à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est promu ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

M. Philippe GOUVERNEUR, ingénieur économiste de la construction de classe normale de la Commune de Paris, à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est promu ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

M. Michel FREULON, ingénieur économiste de la construction de classe normale de la Commune de Paris, à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est promu ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

M. Christophe MACH, ingénieur économiste de la construction de classe normale de la Commune de Paris, à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, est promu ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.**

Mme Valérie BEX-CAPELLE, date d'effet de nomination : 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Arrêté à un (1) nom.

Fait à Paris, le 7 avril 2009

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.**

Par arrêté en date du 7 avril 2009.

Mme Valérie BEX-CAPELLE, ingénieur hydrologue et hygiéniste de la Commune de Paris, à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est promue Ingénieur Divisionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.**

Mme Françoise LE BOZEC, date d'effet de nomination : 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Arrêté à un (1) nom.

Fait à Paris, le 7 avril 2009

*Le Directeur des Ressources Humaines*

Michel YAHIEL

**Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2009.**

Par arrêté en date du 7 avril 2009.

Mme Françoise LE BOZEC, ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est promue Ingénieur Divisionnaire de classe exceptionnelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s retenu(e)s pour l'entretien avec la commission du recrutement sans concours d'agents d'accueil et de surveillance de 2<sup>e</sup> classe (F/H) de la Commune de Paris — spécialité accueil et surveillance — ouvert à partir du 6 avril 2009, pour 90 postes.**

- 1 — M. ABBAS Karim
- 2 — M. ABDALLAH Abdou
- 3 — M. ABDENNOURI Amara
- 4 — Mme ABDOUL Shahida
- 5 — M. ABDOULKARIM Mohamed
- 6 — M. ABOUDAUD Nourredine
- 7 — M. ADJABI Zoubir
- 8 — M. AISSAOUIA Abdellatif
- 9 — M. ALI Youssouf
- 10 — M. ALIOU Diallo
- 11 — M. ALLOU Mehdi
- 12 — M. AMMARKHODJA Abdelkrim
- 13 — M. AQUILINA Victor
- 14 — Mme ARMANSIN Martine
- 15 — Mlle ARNAUD Marie Souréka
- 16 — M. ARROUD Lakhdar
- 17 — Mlle ATLAN Jeanine
- 18 — Mlle AURAY Véronique
- 19 — Mlle AYOUB Nadia
- 20 — M. BANGMBE Denis
- 21 — M. BARRY Boubacar
- 22 — M. BEDJA Saïd Ibrahima
- 23 — Mlle BEGARIN Maryse
- 24 — M. BENGRAH Daniel
- 25 — M. BENMERZOUG Abdelkader
- 26 — M. BEQQALI Fabrice
- 27 — M. BESSEDIK Abdallah
- 28 — M. BGAYOKO Jean Amadou
- 29 — M. BOISSEL Richard
- 30 — M. BORNEMAN Stefan
- 31 — Mlle BOUARROUDJ Soraya
- 32 — M. BOUDJEMAA Smail
- 33 — M. BOUGUIMA Amine
- 34 — M. BOUHRAOUA Abdelkader
- 35 — Mlle BOUYADRI Malika
- 36 — M. BRUN POULALION Philippe

- 37 — M. CALME Bruno  
38 — M. CARDOT José  
39 — M. CAZAUX Didier  
40 — Mme CHAUMONT Christine  
41 — Mme CHEVRIER DEL CARPIO Miryam  
42 — M. COLOMB DE DAUNANT Henri  
43 — M. COMPPER Lucien  
44 — M. COQUILLAS Didier  
45 — M. COTE Futa  
46 — M. COULIBALY Toussaint  
47 — M. CRASSIN Yannick  
48 — M. CUQ Joël  
49 — Mlle CURPEN Samila  
50 — Mlle DAIRE Fatima  
51 — M. DAN Patrice  
52 — M. DE MONTEIRO Sarin  
53 — Mlle DE SMET Cyrille  
54 — M. DELAFOND Brian  
55 — M. DERRIEN Jean Yves  
56 — M. DESSERY Patrick  
57 — M. DIALLO Issa  
58 — M. DOLIN Frédéric  
59 — M. DORJEAN Maurice  
60 — Mlle DOUAR Soraya Moula  
61 — M. DURAND François  
62 — M. EDON Gilles  
63 — Mlle EL FANIDI Aïcha  
64 — M. EL MOUBARAKY Abderrazak  
65 — M. ELLUL Julien  
66 — M. EMENGA Paté Patrice  
67 — M. ESSIATI Abdellatif  
68 — M. EWORE Thierry  
69 — Mlle FALEME Laura  
70 — M. FARJALLAH Abdelhamid  
71 — M. FARRUGIA Aurèle  
72 — M. FEMOLANT Christian  
73 — M. FONTAINE Bruno  
74 — M. FONTANILLE Romain  
75 — M. FOUNKOU TAGUE Joseph  
76 — M. GERART Frédéric  
77 — M. GERMAIN Pierre  
78 — M. GHEZ Marc  
79 — Mme GIBEL Catherine  
80 — M. GIPSY Mouyeka  
81 — M. GOVINDIN Christophe  
82 — Mlle GRONDIN Sabrina  
83 — M. HAKIMBAY Ibrahim Hatimaly  
84 — M. HAMANI Samir  
85 — M. HAMMOUDI Layachi  
86 — Mlle HARIZI Oulfa  
87 — M. HAROUNE Karim  
88 — M. HILDERAL David  
89 — Mlle HOUSSEN ALY Nasbra  
90 — M. HOUSSEN ALY Negmounehousen  
91 — Mme IDDOU Marika  
92 — M. IKEZOUHENE Maxime  
93 — Mlle IKHLEF Itabe  
94 — M. ISMAEL Daniel  
95 — Mlle JALCE Christine  
96 — M. JASNOT Gérald  
97 — Mlle KAADI Marie France  
98 — M. KAHLA Ahmed  
99 — M. KAMGA Jean Lacroire  
100 — M. KERBOUZ Charef Eddine  
101 — M. KHANNOUS Khaled  
102 — Mlle KIABIYA Valérie  
103 — M. KISALA M BENGI Pierre  
104 — M. KITENGE Pierre Damien  
105 — M. KONTE Youssouf  
106 — M. KOURICHE Marzouk Alexis  
107 — M. LABROUSSE Marc  
108 — M. LAMOUR Loïc  
109 — M. LANGO Pascal  
110 — Mlle LAULIER Fabienne  
111 — M. LAURENT Bruno  
112 — M. LEBLANC Antoine  
113 — M. LEFEBVRE Jérôme  
114 — Mlle LELANDAIS Aurore  
115 — M. LIHIOU Belgacem  
116 — Mlle LILIT Audrey  
117 — M. LIMERI Luthberg  
118 — M. LOF David  
119 — Mlle LUXIN Murielle  
120 — Mlle MAGALHAES Ana Luisa  
121 — M. MAHAN Alain  
122 — M. MAHIEUX Hervé  
123 — Mlle MALBOROUGH Fabiola  
124 — M. MALLETIER Christian  
125 — M. MAMERI Saïd  
126 — Mme MAMOU Brigitte  
127 — Mme MAOULIDA Housnat  
128 — M. MAREGA Amadou  
129 — M. MARIE JOSEPH Iroudayeradja  
130 — M. MARIGNALE John  
131 — M. MARY Albert Raymond  
132 — M. MATETA N KOMI Lontoni  
133 — Mlle MATTEI Alexandra  
134 — M. MENINDES Frédéric  
135 — M. MERAANE Abdelhakim  
136 — M. MHOUDINI Maoulida  
137 — M. MIARA Tony  
138 — M. MILOUDI Jean Philippe  
139 — M. MONOT Yannick  
140 — M. MORGENSTERN Joachim  
141 — Mlle MOUSSAOUI Djida  
142 — M. MUTSHU IMBAY Didier  
143 — Mlle NANDROT Laure  
144 — M. NDAMBA Evariste  
145 — M. NEDJAM Saphir  
146 — M. NOLLET Daniel  
147 — M. OTTONELLO Francesco  
148 — Mlle OUKINA Karima

- 149 — M. OULAI Montoue Claude  
 150 — Mme PAIX Pascale  
 151 — M. PAJARES Jonathan  
 152 — M. PEPIN Michel  
 153 — M. PERINA Franck  
 154 — M. PEYSAN Laurent  
 155 — M. PIETRUS Olivier  
 156 — M. PIWOWARCZYK Eric  
 157 — M. POTHIN Didier  
 158 — M. POUPARD RIGNAULT Pierre  
 159 — Mme PRINCE Améyo  
 160 — M. PULIDO TABARES Carlos  
 161 — M. QUIMBERT Alfred  
 162 — Mlle RAULT Fabienne  
 163 — Mme REMY ZEPHIR Marie Michelle  
 164 — M. REZQUELLAH Amine  
 165 — M. RICAUX Jérôme  
 166 — Mme ROLANDO Sagayamarie  
 167 — Mme ROMAIN Monika  
 168 — M. ROUVIER Hiver  
 169 — M. SAJJAD Hussain  
 170 — M. SAMY Gilbert  
 171 — Mlle SEBAOUI Fariza  
 172 — M. SENDESSI Tarek  
 173 — Mlle SERVANT Sabrina  
 174 — Mlle SITZIA Sylvie  
 175 — M. SOUISSI Lotfi  
 176 — M. SOUMARE Abdoul  
 177 — M. SY Silima  
 178 — M. SYLLA Mbemba  
 179 — M. TAMZOUGHT Amouche  
 180 — M. TEBE Samuel Amstrong  
 181 — M. TERBECHÉ Malik  
 182 — Mme TICOUT Jocelyne  
 183 — Mme TOURE Naboundou  
 184 — Mme TRAN Minh Ha Thi  
 185 — Mlle VAGNEUX Anna  
 186 — M. VALMY Simon  
 187 — Mlle VIGEE Muriel  
 188 — M. VITRAT Laurent  
 189 — Mlle YAHLALI Malika  
 190 — M. YAZID Idir  
 191 — M. YED Hermann Franck Lohouès  
 192 — M. ZABEUR Amar  
 193 — M. ZAHUI Bohui  
 194 — M. ZELTER Stéphane  
 195 — M. ZENNOUCHE Nabil  
 196 — M. ZERROUKKI Hachemi  
 197 — Mlle ZIANI Djamilia.

Arrête la présente liste à 197 (cent quatre-vingt-dix-sept) noms.

Fait à Paris, le 7 avril 2009

*Le Président de la Commission*

Georges BOUGAIN

## DEPARTEMENT DE PARIS

### Trophée « Changeons de regard », édition 2009.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération ASES-176G du 15 mai 2006 du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, approuvant la mise en œuvre des actions du schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées à Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le trophée « Changeons de regard » de la Ville de Paris récompense des initiatives ou des projets novateurs qui, en 2009, font évoluer les regards des Parisien(ne)s sur les personnes en situation de handicap.

Art. 2. — Les prix dotés financièrement décernés dans le cadre du trophée sont les suivants : le trophée « Changeons de regard » (5 000 €), le prix « Spécial du jury » (2 000 €), le prix « Coup de cœur du jury » (2 000 €). Cette dotation fait l'objet d'une délibération du Conseil de Paris (ASES-2009-117-G). Peuvent y concourir les associations ou les structures médico-sociales. Le prix « initiative de quartier », non doté financièrement, est ouvert aux associations, aux structures médico-sociales, aux conseils de quartiers, aux collectifs locaux.

Art. 3. — Les projets déposés dans le cadre du Trophée « Changeons de regard » ne devront pas avoir déjà été adressés antérieurement sous la forme d'une demande de subvention auprès de la Ville ou du Département de Paris. Tout projet qui ne répondra pas à ce critère sera exclu d'office.

Art. 4. — Le Trophée « Changeons de regard » de la Ville de Paris est décerné par un jury présidé par l'Adjointe au Maire de Paris chargée des personnes en situation de handicap, représentant le Maire de Paris. La composition du jury est fixée comme suit :

— Véronique DUBARRY, Adjointe au Maire de Paris chargée des personnes en situation de handicap, Présidente du Jury ;

— Laure de LA BRETECHE, Conseillère chargée des personnes en situation de handicap auprès du Maire de Paris ;

— Geneviève GUEYDAN, Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (D.A.S.E.S.) de la Ville de Paris ;

— Geneviève MARC, Chef du Bureau des actions en direction des personnes handicapées à la D.A.S.E.S. ;

— Marie-Noëlle VILLEDIEU, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris ;

— Patrick GOHET, Délégué interministériel aux personnes en situation de handicap ;

— Philippe COSTE, Directeur de la D.A.S.S. de Paris ;

— Un représentant d'une association de personnes sourdes ou malentendantes ;

— Un représentant d'une association de personnes en situation de handicap mental ;

— Un représentant d'une association de personnes en situation de handicap moteur ;

— Un représentant d'une association de personnes non et malvoyantes.



Art. 5. — Le secrétariat du Trophée « Changeons de regard » de la Ville de Paris est assuré par le Bureau des actions en direction des personnes handicapées (téléphone : 01 43 47 76 64) à la Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (D.A.S.E.S.).

Art. 6. — Le dossier de candidature et la fiche synthétique du projet qui présente l'action faisant évoluer les regards sur le handicap seront disponibles sur le site Internet [www.paris.fr](http://www.paris.fr) et devront être envoyés à l'adresse suivante :

Trophée « Changeons de regard » — D.A.S.E.S. / S.D.A.S. / Bureau des actions en direction des personnes handicapées — 94/96, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12.

La date limite d'envoi des dossiers sera mentionnée dans le dossier de candidature.

Ce dossier peut être accompagné de tout document (écrit, audio-visuel...) qui apporte au jury une information complémentaire sur l'action développée.

Les candidats n'ayant pas accès à l'Internet peuvent demander le dossier de candidature au Bureau des actions en direction des personnes handicapées à la D.A.S.E.S. (téléphone : 01 43 47 76 60).

Art. 7. — Chaque prix est décerné au candidat qui aura recueilli la majorité des voix du jury. En cas d'égalité des voix, le président du jury aura voix prépondérante pour désigner les lauréats. En cas d'absence d'un des membres du jury, ce dernier peut donner son mandat à un autre membre du jury ou se faire représenter.

Art. 8. — Le Trophée « Changeons de regard » sera remis lors de l'édition 2009 du Forum Paris Handicap.

Art. 9. — Les participants au Trophée « Changeons de regard » autorisent les organisateurs et partenaires à publier ou diffuser, sur quelque support que ce soit, à des fins non lucratives, l'ensemble des documents du dossier. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de litige lié à ce droit. Les auteurs des initiatives sélectionnées autorisent les organisateurs à faire connaître leur identité lors de la communication des résultats du Trophée « Changeons de regard ».

Art. 10. — Les participants au Trophée « Changeons de regard » certifient que le projet présenté a été conçu par leur soin. Dans le cas d'une coopération, les différents auteurs et leur rôle respectif doivent être mentionnés dans le dossier de candidature.

Art. 11. — Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le Trophée « Changeons de regard » devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Art. 12. — La participation à ce concours implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art. 13. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 26 mars 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

## Fixation du budget prévisionnel 2009 du CAJM Les Petites Victoires situé cour Jacques Viguès 5, rue de Charonne, à Paris 11<sup>e</sup>.

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et son livre III, notamment les articles R. 314-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu la convention conclue le 21 février 2008 entre M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général et l'Association au service des autistes et de la pédagogie (A.S.A.P.) pour son CAJM Les Petites Victoires sis cour Jacques Viguès, 5, rue de Charonne, 75011 Paris ;

Vu les propositions budgétaires de l'établissement pour l'année 2009 ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2009, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CAJM Les Petites Victoires situé cour Jacques Viguès, 5, rue de Charonne, à Paris 75011, géré par l'A.S.A.P., sont autorisées comme suit :

*Dépenses prévisionnelles :*

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 37 200 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 165 021 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 119 903 €.

*Recettes prévisionnelles :*

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 322 124 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0 €.

Art. 2. — La somme prévisionnelle imputable au Département de Paris pour ses 10 ressortissants, au titre de l'aide sociale, est de 322 124 €.

Art. 3. — Le tarif journalier opposable aux autres Départements concernés pour l'établissement CAJM Les Petites Victoires situé cour Jacques Viguès 5, rue de Charonne, à Paris 75011, géré par l'A.S.A.P. est fixé à 169,30 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Art. 4. — Les recours éventuels contre la présente décision doivent être exercés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France, 58 à 62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 5. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale,  
de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

**Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — Modificatif.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2006 modifié, relatif à l'organisation de structure de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, à des agents placés sous l'autorité de M. Claude GIRAULT, Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Vu l'arrêté en date du 2 février 2009, affectant à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Mme Catherine NICOLLE, en qualité de chef du bureau de la vie associative, à compter du 26 janvier 2009 ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services Administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 4 de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

« M. Bruno RAVAIL, administrateur hors classe, chef du bureau des subventions aux associations, Mme Catherine NICOLLE, administratrice hors classe de la Ville de Paris, chef du bureau de la vie associative, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul COLLAS, sous-directeur ».

Art. 2. — L'article 4, alinéa 1, de l'arrêté du 2 avril 2008 est modifié comme suit :

« Mme Catherine NICOLLE, administratrice hors classe de la Ville de Paris, chef du bureau de la vie associative ».

Le reste sans changement.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;  
— M. le Receveur Général des Finances ;  
— Mme la Directrice Générale des Services Administratifs du Département de Paris ;  
— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 6 avril 2009

Bertrand DELANOË

**D.A.S.E.S. — Renouvellement du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Foyer Parent de Rosan.**

Le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 82-1097 du 23 décembre 1982 relative au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 du Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général fixant le renouvellement et la composition numérique des Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail dans les établissements départementaux de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Considérant qu'il n'a pas été possible de pourvoir les 3 sièges du C.H.S.C.T. du Foyer Parent de Rosan ;

Arrête :

Article premier. — Un scrutin uninominal à un tour, pour l'élection des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Foyer Parent de Rosan, se déroulera dans cet établissement le jeudi 28 mai 2009, de 8 h à 18 h.

Art. 2. — Sont désignés comme Président et assesseurs, titulaires et suppléants, pour ce scrutin, les personnes dont les noms suivent :

— Président titulaire : Mme Isabelle MALTERRE-LIBAN

— Président suppléant : Mme Viviane TULOU

— Assesseurs titulaires :

- Mme Florence BORDES

- Mme Marie-Martine MARCEAU

— Assesseurs suppléants :

- Mme Karine TESNIERE

- M. Franck GAUTHEY.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — La Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 avril 2009

Pour le Maire de Paris,  
Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général  
et par délégation,  
*L'Adjointe au Chef du Bureau  
des Etablissements Départementaux*  
Perrine FOUQUET

**Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours pour l'accès au corps des adjoints techniques des collèges du Département de Paris — grade d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe — dans la spécialité maintenance des bâtiments, ouvert à partir du 12 janvier 2009, pour six postes.**

1 — M. NOVELLI LEMOINE-LEMOINE Patrick

2 — M. DELIN Richard

3 — M. ANTUNEZ Eddy.

Arrête la présente liste à 3 (trois) noms.

Fait à Paris, le 7 avril 2009

*Le Président du Jury*

José ANGELIN

## PREFECTURE DE POLICE

### Arrêté n° 2009-00280 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation quai de Grenelle, à Paris 15<sup>e</sup>.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971 réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation à Paris ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de création d'un puits d'accès à l'égout afin de permettre le renouvellement sur 400 mètres d'une conduite d'eau potable et d'une conduite d'eau non potable (toutes deux de 400 mm de diamètre), il convient de neutraliser, à titre provisoire, deux files de circulation en vis-à-vis du n° 71, quai de Grenelle, à Paris 15<sup>e</sup> ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Deux files de circulation sur le quai de Grenelle sont neutralisées dans le sens Nord/Sud droit du n° 71, quai de Grenelle, à Paris 15<sup>e</sup>.

Art. 2. — Cette mesure est applicable pendant toute la durée des travaux.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2<sup>e</sup> classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication, dès la mise en place de la signalisation et jusqu'à son retrait.

Fait à Paris, le 10 avril 2009

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,

*Le Préfet, Directeur du Cabinet*

Christian LAMBERT

## AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

### Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Création, composition et fonctionnement d'une Commission Administrative Interne (C.A.I.).

Le Directeur Général par intérim  
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu le Code des marchés publics ;

Arrête :

Article premier. — Création :

Une Commission Administrative Interne (C.A.I.) est créée au sein du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Commission Administrative Interne est un organe consultatif et collégial compétent en matière de marchés publics. Ses attributions sont énumérées à l'article 3 du présent arrêté.

Art. 2. — Composition :

La Commission Administrative Interne du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est composée des trois membres à voix délibérative. Ce sont :

— Le Sous-Directeur des Moyens ;

— Le Chef du Service des Finances et du Contrôle ;

— Un représentant d'une Sous-Direction Fonctionnelle (Chef de service, Chef de Bureau, Directeur de Section, Responsable d'Etablissement).

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres à voix délibérative sont présents.

La Présidence de la Commission est assurée par le Sous-Directeur des Moyens, et en son absence ou en cas d'empêchement, par le Chef du Service des Finances et du Contrôle.

En cas d'empêchement ou d'absence du Chef du Service des Finances et du Contrôle, ce dernier est représenté par l'Adjoint au Chef du Service des Finances et du Contrôle.

Art. 3. — Attributions :

La Commission Administrative Interne est compétente pour les marchés publics et accords-cadres supérieurs à 90 000 € HT pour les opérations suivantes :

Ouverture et dépouillement des plis :

— En appel d'offres ouvert : ouvrir les candidatures et les offres, consigner le relevé des pièces et des observations ;

— En appel d'offres restreint : ouvrir les candidatures, consigner le relevé des pièces et des observations ;

— En procédure négociée : ouvrir les candidatures et les offres, consigner le relevé des pièces et des observations ;

— En procédure de dialogue compétitif : ouvrir les candidatures et les offres, consigner le relevé des pièces et des observations ;

— En procédure de concours : ouvrir les candidatures et les enveloppes relatives aux prestations, consigner le relevé des pièces et des observations.

Proposition de rang de classement :

— En procédure adaptée comprise entre 90 000 € HT et 206 000 € HT pour les fournitures et services, proposer un rang de classement des offres finales ;

— En procédure adaptée comprise entre 90 000 € HT et 206 000 € HT pour les travaux proposer un rang de classement des offres finales.

Le montant du seuil de 206 000 € HT suivra l'évolution du seuil fixé au 2° de l'article 26-II du Code des marchés publics.

La Commission Administrative Interne peut à la demande du Directeur Général du Centre d'Action Sociale être réunie dans tous les autres cas non prévu au présent article.

Art. 4. — Publication :

Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 avril 2009

Patrick GEOFFRAY

## COMMUNICATIONS DIVERSES

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

### Conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public

#### Avis d'attribution - Rectificatif

Il est apporté la modification suivante à l'avis d'attribution publié le 31 mars 2009 :

Objet de la consultation : convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'organisation du Marathon et du Semi-Marathon de Paris pour les éditions 2010 à 2019 et convention de licence de marques.

Ces contrats sont consultables en faisant la demande par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Service du Sport du Haut Niveau et des Concessions Sportives — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

## POSTES A POURVOIR

### Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 19609.

#### LOCALISATION

Direction des Ressources Humaines — Département des Systèmes d'Information — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Métro : Hôtel de Ville ; Châtelet.

#### NATURE DU POSTE

Titre : adjoint au responsable de projets transverses.

Conteste hiérarchique : le responsable des projets transverses.

Attributions : mettre en œuvre la migration V5 vers la suite 7 sur le logiciel de gestion et paie HRAccess pour les élus, les agents de la Ville et du Département et les agents du CASVP ; participer à la construction de l'organisation des équipes et des différentes phases des projets, organiser, coordonner et participer aux ateliers d'analyse de conception pour tous les domaines (GA, Paie, Interfaces), préparer et exécuter les tests de recettes, aider à l'organisation la conduite du changement, assister le responsable des projets transverses sur le pilotage général du projet. Faci-

liter l'ancrage des projets GRH et pilotage sur la suite 7 ; participer à l'élaboration d'une démarche cohérente garantissant l'intégrité des référentiels, des données et des fonctionnalités (Portail RH par exemple) entre les nouvelles applications et la suite 7 ; mettre en œuvre certains processus guidés de la suite 7 ; participer à l'étude de lotissement, aux ateliers de conception, à la recette et organiser la conduite du changement.

Conditions particulières : chef de projet maîtrise d'ouvrage.

#### PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : bonne connaissance de la version 5.1 d'HRA d'un point de vue fonctionnel.

Qualités requises :

N° 1 : savoir analyser et synthétiser l'information, coordonner et manager ;

N° 2 : savoir travailler en équipe, prendre des décisions en concertation avec les acteurs et rendre compte ;

N° 3 : aptitude à appréhender des métiers variés et capacité d'écoute et d'analyse ;

N° 4 : inventivité, adaptabilité et grande disponibilité.

Connaissances particulières : bonne connaissance de la Gestion Administrative et de la paie des trois Fonctions Publiques (Collectivité Territoriale, Etat et Hospitalière) et de la gestion de projet.

#### CONTACT

Bernadette Cosset — Bureau Département des Systèmes d'Information — Sous-Direction du réseau RH et des systèmes d'information — 2, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 67 76 — Mél : bernadette.cosset@paris.fr.

### Direction des Systèmes et Technologies de l'Information. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes ou attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Administration Générale — Bureau de la programmation, du budget et du contrôle de gestion.

Poste : Chef du bureau de la programmation, du budget et du contrôle de gestion.

Contact : Mme Roseline MARTEL — Téléphone : 01 43 47 63 87.

Référence : BES 09 G 04 P2.

### Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Aménagement.

Poste : chargé de mission pour l'analyse financière des opérations d'aménagement.

Contact : M. Denis PETEL, Sous-Directeur / M. François DUBOIS, Adjoint au Sous-Directeur — Téléphone : 01 42 76 38 00 / 01 42 76 71 30.

Référence : BES 09 G 04 02.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL